



ATTESTATION DE REUSSITE

**Au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques
en centre de vacances**

(arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de
certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs)

Je soussigné (nom, prénom) :

Titulaire du diplôme :

Numéro de diplôme : Date de délivrance :

Atteste que Mme/Mr :né(e) le :

demeurant à :

.....

a réussi le test.

Test réalisé : sans brassière de sécurité avec brassière de sécurité

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

- du Brevet National De Sécurité Aquatique (BNSSA)
- du Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS)
- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau,
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- nager sur le ventre sur vingt mètres,
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Le (date du test) :

Fait à : le :

Signature

Cachet